

### Réunion du mardi 28 juin 2022

*Clairefontaine-en-Yvelines*

#### PRESENTS :

##### Avec voix délibérative

- M. ROUHAUD Bonnelles
- M. VERSEUX Communauté Paris Saclay
- M. BERQUET CA Versailles Grand Parc
- M. DUPONT Châteaufort
- Mme HERY LE PALLEC Chevreuse
- Mme VERGNE Choisel
- M. BARDIN Clairefontaine-en-Yvelines
- Mme CABRIT Conseil régional Ile-de-France
- M. ARTORE Courson-Monteloup
- Mme COLLINO Forges-les-Bains
- M. ANDRUSZKOW Galluis
- Mme BRILHAC Gambais
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. LEREBOUR Gometz-la-Ville
- M. DU PELOUX La Hauteville
- M. ALLIRAND La Queue-lez-Yvelines
- M. EGEE Le Mesnil-Saint-Denis
- M. BASTIERE Le Perray-en-Yvelines
- M. TEMOIN Les Bréviaires
- M. ROUX Les Mesnuls
- M. GUYARD Magny-les-Hameaux
- M. LOMMIS Mareil-le-Guyon
- Mme MATEO Milon-la-Chapelle
- Mme METREAU Montfort l'Amaury
- M. DELAITRE Pecqueuse
- Mme PIGASSE Poigny-la-Forêt
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. VERCRUYSSSE Saint-Forget
- M. LAFONT Saint-Lambert-des-Bois
- M. BAVOIL Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Mme VACHER Saint-Rémy-l'Honoré
- M. POULON Sonchamp
- Mme NESSLER Vaugrigneuse
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

##### Ainsi que :

M. COURTEAUD (La Hauteville), Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc), Mme ROSSI-JAOUEN (CESER), Mme ARNOULD (Chevreuse).

Et l'équipe du Parc.

Absents excusés :

• M. DUCROCQ	Bazoches-sur-Guyonne
• M. QUINIO	Boullay-les-Troux
• M. HOUILLON	CASQY
• M. SEIGNEUR	CC Haute Vallée de Chevreuse
• Mme DARCOS	Conseil départemental de l'Essonne
• M. PASSET	Cernay-la-Ville
• Mme DEMONT	Conseil départemental des Yvelines
• M. GARESTIER	Conseil départemental des Yvelines
• Mme ROSETTI	Conseil départemental des Yvelines
• Mme WINOCOUR-LEFEVRE	Conseil départemental des Yvelines
• M. NASROU	Conseil régional Ile-de-France
• Mme PIGANEAU	Conseil régional Ile-de-France
• Mme SENEÉ	Conseil régional Ile-de-France
• M. VIGIER	Conseil régional Ile-de-France
• Mme DUVAL	Fontenay-les-Briis
• M. BRUNEL	Fontenay-les-Briis
• Mme RAMAIN-SOUDANNE	Grosrouvre
• M. BOYE	Jouars-Pontchartrain
• M. MENTHILLER	La Hauteville
• M. FOURNIER	Le Tremblay-sur-Mauldre
• M. LUBRANESKI	Les Molières
• Mme ORAIN	Lévis-Saint-Nom
• Mme MERELLE	Rocheville-en-Yvelines
• M. BEDOUELLE	Saint-Lambert-des-Bois
• M. BENMUSSA	Senlis
• M. BEAL	ONF
• Mme LACHAUX LUCIEN-BRUN	Saint-Arnoult-en-Yvelines

Pouvoirs :

• M. QUINIO	à	M. POULON
• M. HOUILLON	à	M. GUYARD
• Mme RAMAIN-SOUDANNE	à	Mme PIGASSE
• Mme ROSETTI	à	M. BAVOIL
• M. VIGIER	à	M. VERSEUX
• M. SEIGNEUR	à	Mme VERGNE
• Mme DARCOS	à	M. BOURNAT
• M. NASROU	à	M. ARTORE
• Mme PIGANEAU	à	M. BOURNAT
• Mme DUVAL	à	M. ARTORE
• M. BOYE	à	Mme CABRIT
• M. FOURNIER	à	M. POULON
• Mme ORAIN	à	M. EGEE
• M. BENMUSSA	à	M. BAVOIL
• Mme MERELLE	à	Mme CABRIT

Madame CABRIT ouvre la séance et remercie la commune de Clairefontaine-en-Yvelines pour son accueil.

**Présentation LIDAR par M. Bertrand TRIBOULOT de la DRAC Ile-de-France (service régional de l'archéologie) et Mme Isabelle LE TELLIER, spécialiste Drone Lidar.**

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame PIGASSE est désignée secrétaire de séance.

**2. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 19 avril 2022**

Adopté à l'unanimité.

**3. Accueil des deux nouvelles communes de la Hauteville et de Pecqueuse**

La Présidente accueille les deux nouvelles communes de la Hauteville et de Pecqueuse, et invite leur maire respectif à s'exprimer sur leur intégration au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Un petit cadeau de bienvenue leur est offert.

**4. Appel à Manifestation d'Intérêt Revisitons nos rues – annexe financière n°2 à la convention pour la commune de Magny-les Hameaux**

Lancé en décembre 2020, l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Revisitons nos rues – session 2021 » se définit par un accompagnement spécifique proposé par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour des aménagements expérimentaux d'espaces publics ou de lieux en désuétude, publics ou privés (copropriétés) ouverts aux habitants. Cinq projets à Magny-les-Hameaux, Boullay-les-Troux, Sonchamp, Cernay-la-Ville et Saint Rémy-lès-Chevreuse ont été retenus par le jury de sélection.

Suite au Comité Syndical du 1er juin 2021, une convention-cadre relatif à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Revisitons nos rues a été signée le 10 juin 2021 entre le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et les communes concernées. Celle-ci mentionne la possibilité d'y adjoindre des annexes financières précisant la participation financière du Parc selon les étapes d'avancement du projet retenu ainsi qu'un échéancier de paiement.

Il s'agit donc de valider l'annexe financière n°2 pour la commune de Magny-les-Hameaux sur la base des décisions du jury n°3 qui s'est réuni le 13 juin 2022. En effet, la commune, qui porte un projet de désimperméabilisation et végétalisation de 4 cours d'écoles, va réaliser les travaux sur deux d'entre elles cet été. Cette participation financière du Parc concerne donc la définition des travaux pour ces deux premières cours, le plan prévisionnel de financement et le calendrier nécessaires à la réalisation.

Le jury a décidé d'attribuer à ce projet une aide à hauteur de 80% pour la dernière phase d'étude (phase PRO et suivi de chantier) et une aide à hauteur de 30% avec un plafond de 25 000 € HT pour les travaux.

Adoptée à l'unanimité

## **5. Convention de financière relative à la réalisation de diagnostics agroécologiques pour la réalisation de chantiers d'agroforesterie avec l'association Agrof'île**

Agrof'île est une association qui œuvre pour la pleine intégration des arbres au sein des systèmes de productions agricoles franciliens. L'arbre, associé à la couverture des sols est une ressource et un outil de revalorisation des milieux. Les transformations agroécologiques engagées concernent autant la fertilité à long terme des sols, le revenu des agriculteurs, la diversification des productions et le développement des filières associées, que les enjeux liés aux changements climatiques, à l'appauvrissement de la biodiversité et à la gestion de la qualité des eaux. Le Parc a déjà contractualisé avec l'association pour la réalisation de deux chantiers agroforestiers sur la Ferme Lafouasse et la Ferme d'Armenont.

Agrof'île pourrait accompagner 3 projets agro-forestiers d'envergure :

- Jouars-Pontchartrain - EARL Villain : Aménagement d'un parcours volaille entouré de haies et d'un espace de maraîchage.
- Mareil-le-Guyon – SCEA de Raconnis : Réalisation de linaires de haies sur deux longueurs d'une parcelle de 17 hectares prochainement utilisée pour de l'élevage bovin/porcin bio.
- Vaugrigneuse – Ferme de la Fontaine : Réalisation de plusieurs haies brise vent/réservoir de biodiversité entre les différents paddock accueillant les chevaux de l'élevage ainsi qu'entre l'espace pâturage et la plaine en grande culture céréalière.

L'association permettrait notamment de :

- Préciser l'implantation des haies déjà pressenties ou la faire évoluer, faire des propositions complémentaires de plantation,
- Détailler le plan de plantation, les essences à privilégier, conseiller sur les choix techniques (protection des plants, paillage, technique de plantation)
- Gérer la commande en pépinière des plants, ainsi que la réalisation des devis,
- Organiser les chantiers de plantation en partenariat avec le PNR et avec des écoles professionnelles,
- Faire le suivi de la haie dans les années suivant la plantation,
- Organiser les demi-journées de formation en agroforesterie pour l'accompagnement des agriculteurs.

Par le passé, le Parc a déjà eu recours à des conventions de partenariats avec l'association. Il avait été décidé de faire appel à l'association Agrof'île pour certains types de projets, afin de proposer un accompagnement pointu et personnalisé aux exploitations qui souhaitent aller assez loin dans une démarche agroforestière, à l'échelle de l'ensemble de l'exploitation. Le Parc « garde la main » sur les projets de plus petite échelle. Le Parc serait toujours en appui technique comme pour les précédentes conventions (Ferme Lafouasse et Ferme d'Armenont). Le montant du devis pour l'accompagnement des trois exploitations s'élève à 19 050 euros TTC.

[M. Lommis, maire de Mareil-le-Guyon, signale qu'il ne connaît pas la SCEA de Raconnis, et qu'il n'a pas été informé de l'accompagnement de ce projet.](#)

[2 abstentions \(Mareil-le-Guyon et les Mesnuls\)](#)

## **6. Don d'objets promotionnels liés au Petit Moulin**

La convention entre le Parc et le Conseil départemental des Yvelines pour la gestion du Petit Moulin des Vaux de Cernay a été résiliée en décembre 2021. Le Département a lancé un appel à manifestation d'intérêt afin de trouver un repreneur et éventuellement une nouvelle activité pour le bâtiment. Durant le temps de la procédure, le Département a confié la gestion du lieu à la mairie de Cernay-la-Ville, qui en assure l'ouverture ponctuelle pour des groupes ou lors d'évènements particuliers (Journées du Patrimoine, Pique-nique des peintres...).

Le Parc a conservé des stocks de produits dérivés ou d'ouvrages dédiés spécifiquement au Petit Moulin. Dans l'intérêt général et pour assurer la promotion de l'équipement, il est proposé d'en faire don à la mairie de Cernay-la-Ville, ainsi qu'à l'association des Peintres en Vallée de Chevreuse. Il est proposé de faire cette cession à titre gracieux.

#### MAIRIE DE CERNAY-LA-VILLE :

- 1 455 Revues L'Objet d'art – Hors-série
- 33 crayons
- 102 porte-clés
- 109 gobelets réutilisables
- 500 sacs papier (250 taille 18x21 / 250 taille 32x31)

#### ASSOCIATION DES PEINTRES :

- 1 455 Revues L'Objet d'art – Hors-série

#### Précisions sur les montants :

- 1455 revues Objet d'art : PU 5,8 € (prix de revente 9,50 €), pour un montant total de : 8 439 €
- Différents objets pour un montant total de 916,80 €, dont :
  - o 33 crayons : PU 0,97 € / TOTAL 32,01 €
  - o 102 porte-clés : PU 2,49 € / TOTAL 253,98 €
  - o 109 gobelets réutilisables : PU 1,09 € / TOTAL 118,81 €
  - o 500 sacs papier (2 tailles différentes) : TOTAL 512 €

#### Adoptée à l'unanimité

Une question est posée au sujet de l'avenir du Petit Moulin. Une convention est signée entre le Département des Yvelines et la commune de Cernay-la-Ville pour que cette dernière assure l'animation du site. En parallèle le Département a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la gestion du Petit Moulin. Nous sommes actuellement en période de transition.

### **7. Guide tarifaire du Parc**

Afin de centraliser et de clarifier l'ensemble des tarifs pratiqués par le Parc (boutique, sorties, gîtes, animations scolaires...), il est proposé la rédaction d'un guide tarifaire commun aux différentes missions concernées.

Sauf délibération contraire du Comité syndical, les tarifs seront reconduits d'une année sur l'autre.

#### Adopté à l'unanimité

### **8. Modification du Guide des Aides – Création d'une aide transversale aux commissions Architecture, Urbanisme et Paysage et Energie**

#### 14.4 Aide pré-opérationnelle aux projets exemplaires

Cette nouvelle aide concerne la réalisation d'études préalables (pré-opérationnelles, pré-programme, faisabilité, diagnostic, AMO...)

Elle a pour objet un accompagnement financier pour des projets innovants qui prennent en compte les dimensions suivantes : environnement, architecture, énergie, urbanisme, paysage (coût global, projet global).

- Types de projets : neuf ou rénovation, transformation du bâti, réhabilitation (pas uniquement restauration), (bâti non concernés par les aides régionales ou par le diagnostic patrimonial historique du Parc) qui visent des performances au-delà de la réglementation.
- Nature des missions éligibles : suivi, coordination, accompagnement d'une opération d'ensemble, d'un espace public : opportunité, conception, programmation, concertation...
- Destinations : équipements publics et projets d'aménagement.
- Bénéficiaires : les communes.

Quelques exemples de missions qui pourraient être aidées :

- Identification des enjeux et compétences pour la définition et l'élaboration du projet.
- Définition des phases de projet et des besoins en conception réalisation.
- Rédaction de cahiers des charges pour la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre (prise en compte de toutes les dimensions du projet).
- Montant estimatif de l'opération.

Il s'agit d'une aide mobilisable au fil de l'eau, pour des dossiers que les communes présentent avec des bureaux d'études qu'elles auront sélectionnés.

- Condition : les services du Parc doivent être associés au cahier des charges et au choix des compétences.
- Instruction : commission selon les missions concernées.
- Taux 70% - plafond : 10 000€.

Il est précisé que le financement de cette nouvelle aide portera sur le budget de la mission concernée selon le sujet du projet.

Adoptée à l'unanimité

## **9. Attribution des aides validées par la commission restreinte « Développement économique et Energie » du 9 juin 2022**

### **10.1 « Investissements matériels des entreprises »**

- Siropier « l'Alchimiste » (Chevreuse). Dépenses éligibles prévues à hauteur de 9 930,64 € HT (rénovation de l'enseigne, changement de porte, enseigne, terrasse, réfection intérieure) Taux : 15 % = 1 489,59 €

### **10.10 « Financement participatif des entreprises »**

- Association « Les Fugaces Le Lieu » (Gambais) : Prise en charge des frais de dossiers. Projet de copropriété du lieu pour pérenniser les activités. Taux de 8 % sur 18 000 € HT = 1 440 €  
[www.kisskissbankbank.com/en/projects/un-avenir-pour-le-lieu](http://www.kisskissbankbank.com/en/projects/un-avenir-pour-le-lieu)
- Aude Corbalan « Vivante, cuisine gourmande et responsable » (La Celle-les-Bordes). Prise en charge des frais de dossiers. Projet en développement. Taux de 8 % sur 3 000 € HT = 240 €  
[www.kisskissbankbank.com/fr/projects/vivante-cuisine-gourmande-et-responsable/preview?draft\\_page\\_token=0c2f7d51004fe0e2dcb8bc1c3391bfed](http://www.kisskissbankbank.com/fr/projects/vivante-cuisine-gourmande-et-responsable/preview?draft_page_token=0c2f7d51004fe0e2dcb8bc1c3391bfed)
- Paul-Marcel Issogui-Aguewet « Attiéké de mon Pays » Chips et autres produits à base de Manioc. Prise en charge des frais de dossiers. Projet de production et transformation locale. Taux de 8 % sur 4 000 € HT = 320 € [www.attiekedemonpays.fr](http://www.attiekedemonpays.fr)

## Energie

### Aide 5.5 : rénovation de l'éclairage public – Raizeux

Rénovation de 50 lanternes en rétrofit au Hameaux des Chaises.

L'opération concerne un secteur situé en lisière forestière le long de la Guesle, avec un fort enjeu de biodiversité (Zone d'Intérêt Ecologique à Conforter au Plan de Parc).

Aide du Parc pour l'installation de matériel à 2700K, de puissance maximale 37W (20W préconisé) pour un éclairage d'environ 10 Lux.

- Devis lanternes : 11 366 € HT
- Aide PNR à 70% = 7 956,20 €

### Aide 5.5 : rénovation de l'éclairage public – Châteaufort

Mise en place de l'extinction 23h/5h30 en semaine – 1h/5h30 le weekend (avec décalage de 15min à l'allumage et extinction)

Rénovation de 8 lanternes route de Versailles et 2 lanternes chemin de la Geneste.

Aide du Parc pour l'installation de matériel à 2 700K et ~20W (ou 37W maxi) 15 lux maximum et lanternes de style sans vitrage.

- Coût des travaux : 7 226,80 € HT
- Aide PNR à 70% = 5 058,76 €

### Aide étude de faisabilité en autoconsommation collective pour 2 installations solaires photovoltaïque et 10 points de consommation communaux à Magny-les-Hameaux

Le collectif EnREV initié par le PNR, et aidé dans le cadre du projet Régional *TIGA Construire le futur, Habiter le futur*, pour le montage de projets de production d'énergie solaire photovoltaïque citoyens, travaille avec la commune de Magny-les-Hameaux. Une première étude de faisabilité pour une installation en injection totale de 36kWc pour la toiture du centre de loisirs Henri Dès a été réalisée et subventionnée par la Région en 2021. Mais fin 2021, un arrêté de la DGFIP a interdit le cumul des aides locales avec le tarif d'obligation de rachat de l'électricité, ce qui a obligé le collectif à revoir entièrement le modèle économique. Le projet se réoriente vers de l'autoconsommation collective, un modèle innovant. Dans ce cadre EnREV a déposé une demande de subvention à la Région en temps et en heure en avril, mais compte tenu du départ des chargés de missions qui instruisent, le dossier ne peut pas passer en commission de juillet, mais seulement à celle de septembre.

Ce délai rallongé complique le montage du projet pour lequel le calendrier est très serré, car il doit se caler sur les travaux du Gymnase Delaune, réalisés par la commune à l'automne 2022.

Il est proposé que le PNR finance cette étude en lieu place de la Région afin que l'étude puisse se réaliser en juillet comme prévu.

- Bénéficiaire : Association EnREV
- Cout étude réalisée par ENOGRID : 3 300 € HT
- Subvention PNR à 80% = 2 640 €

Adoptées à l'unanimité

## **10. Attribution des aides validées par la commission restreinte « Agriculture » du 1<sup>er</sup> juin 2022**

### M. Guillaume LAVIELLE - EARL de Raconnis – Mareil-le-Guyon

Il s'agit de clôturer une nouvelle parcelle, actuellement en blé, pour y permettre le pâturage en prairie permanente. Il s'agit d'un élevage biologique avec une future diversification, et une forte prise en compte du bien-être animal. Devis de : 6 941,25 € HT - Taux de participation Parc : 60%

- Montant de l'aide du Parc : 4 164,75 €.

M. Lommis, signale ne pas avoir été informé de cette demande, il n'en connaît ni le projet, ni les bénéficiaires. Mme Cabrit rappelle qu'il n'est pas possible de demander l'avis du maire car les projets sont instruits dans le cadre d'un règlement technique. Cependant, l'information des maires est essentielle après une première instruction, et pour vérification avant notification d'éventuels problèmes locaux. Ensuite, la commune est systématiquement informée à la notification d'attribution.

M. Roux rappelle que les communes devraient être informées dès que les équipes du Parc interviennent sur un projet de la commune.

Mme Cabrit informe que la méthodologie sera prochainement revue. Les maires seront prévenus lorsque les équipes interviennent sur le domaine public ou en amont du Comité syndical pour les attributions d'aides.

### M. SYSTMA – Ferme de la Forêt – Courson-Monteloup – siège social à Briis-sous-Forges

Aide pour une bonne intégration paysagère d'un bâtiment agricole avec un bardage bois. Construction d'une maison et d'un hangar agricole pour déménager le siège social de l'exploitation pour cause de reprise des bâtiments et de la maison par le propriétaire. Devis bardage bois = 19 413 € HT ; Taux de participation Parc : 40%

- Montant maximal aide parc : 7 500 €.

Il est remarqué que la commune de Briis-sous-Forges n'est pas située sur le territoire du Parc. Flore LENGLET, chargée de mission Agriculture précise que l'aide porte sur une parcelle située sur la commune de Courson-Monteloup.

### M. JANOTTIN – EARL de Sonchamp – Sonchamp

Réfection des clôtures agricoles d'une prairie permanente accueillant des chevaux, et séparant la ferme de Renouvilliers de la nouvelle unité de méthanisation attenante. Devis clôtures = 12 033 € HT ; Taux de participation Parc : 60%

- Montant maximal aide Parc : 7 220 €

Cette demande est retirée de l'ordre du jour pour des raisons techniques.

### M. GODEFROY – Les jardins de la Chéraitte – Sonchamp

Réalisation de clôtures autour d'une parcelle de 10ha pour protéger les jeunes arbres en vue d'une production de noisettes. Souhait de diversification des cultures de l'exploitation. Implantation de 10 ha de noisetiers sur une parcelle actuellement en céréales. Permettrait une nouvelle source de revenus, mais également plus de biodiversité autour de la ferme grâce à une production agro-forestière. Devis des clôtures = 10 783,10 € HT ; Taux de participation Parc : 60%

- Montant maximal aide parc : 7 500 €.

### M. VANDOORN – Eta Vandoorn – Forges-les-Bains

Subvention visant à clôturer une parcelle de 4,02 ha en MAEC 30 pour y placer des chevaux au pâturage dès la coupe du foin, et ainsi empêcher l'accès au gens du voyage tout en valorisant le terrain de l'agriculteur. Devis = 2128,66 € HT ; Taux de participation Parc : 60%

- Montant aide Parc : 1 277,19 €.



M. TOUDIC – ACN Ecurie – Saint-Léger-en-Yvelines

Aide à la gestion de l'eau : mise en place de canaux de distribution de l'eau récupérée dans un récupérateur d'eau de pluie pour la conduire au système de minuterie arrosant le manège.

Proposition de la commission restreinte d'accompagner à 60% la demande se trouvant hors cadre du guide des aides : devis pour le matériel d'acheminement de l'eau = 2 597,44 € HT ; Taux de participation Parc : Hors cadre décision de prise en charge à 60%

- Montant aide Parc : 1 558,46 €.

M. DELORME – SCEA de L'Aunay – Bazoches-sur-Guyonne

Demande d'aide pour la réalisation de clôtures. Aide octroyée en 2019 n'ayant pu être consommée dans sa totalité suite au manque de rentrées financières durant la période COVID. Devis = 5934,15 € HT ; Taux de participation Parc : 60%

- Montant aide Parc : 3 560,49 €.

M. KLEIN – JMO Equitation – Levis-Saint-Nom

Demande d'aide pour la réalisation de nouvelles clôtures en lisses bois : actuellement 6 paddocks qu'il souhaite augmenter à 9 avec la parcelle, afin de pouvoir sortir davantage de chevaux. Devis = 27 861,17 € HT ; Taux de participation Parc : 60%

- Montant aide Parc : 7 500 €.

Validation du 19.04.2022 reportée pour une aide concernant la réalisation de clôtures

M. MASSARD - EARL de l'Hirondelle – Mareil-le-Guyon

Devis clôtures = 8 215,49 € HT, Taux de participation Parc : 60%

- Montant maximal aide Parc : 4 929,29 €.

1 vote contre et 1 abstention pour les deux aides sur la commune de Mareil-le-Guyon. Les autres aides sont adoptées à l'unanimité.

**11. Attribution des aides validées par la commission restreinte « Tourisme, Déplacements, Liaisons douces » du 16 juin 2022**

Demande de subvention de la commune du Mesnil-Saint-Denis

« 15.1. AIDE À L'ACQUISITION D'APPUIS VÉLO PAR LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS »

La commune du Mesnil-Saint-Denis a la volonté de promouvoir les déplacements à vélo sur son territoire. Elle souhaite installer 26 arceaux vélos sur les sites stratégiques de la commune (commerces du centre-bourg, centre commercial) afin notamment de remplacer d'anciens râteliers type « serre roues » peu qualitatifs tant d'un point de vue pratique que paysager. La commune a suivi les conseils du Parc dans le choix du modèle d'appuis vélo, pour une bonne intégration paysagère.

- Cette acquisition s'élève à un montant global de 4 784 € H.T., subventionné à hauteur de 50% par le PNR, soit une aide à 2 392 €.

Demande de subvention de la commune de Galluis

« 15.1. AIDE À L'ACQUISITION D'APPUIS VÉLO PAR LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS »

La commune de Galluis a la volonté de promouvoir les déplacements à vélo sur son territoire. Elle souhaite installer 12 arceaux vélos sur les sites stratégiques de la commune (mairie, salle des marronniers et parc du grand jardin). La commune a suivi les conseils du Parc dans le choix du modèle d'appuis vélo, pour une bonne intégration paysagère.

- Cette acquisition s'élève à un montant global de 1 596 € H.T., subventionné à hauteur de 50% par le PNR, soit une aide à 798 €.

### Création d'une liaison douce – CC Haute Vallée de Chevreuse

La commune de Lévis-Saint-Nom souhaite réaliser une liaison douce le long de la route d'Yvette en lieu et place du cheminement piéton créé par la commune en 2009, afin de rejoindre le hameau de Girouard à celui d'Yvette où se trouve les équipements publics via un itinéraire sécurisé pour les vélos. La CCHVC ayant pris la compétence liaison douce, elle en aura donc la maîtrise d'ouvrage. Une aide de l'Etat a été octroyée à la CCHVC dans le cadre de l'appel à projet « mobilités actives ».

- Coût de l'opération : 298 710 € / Subvention Parc (30%) : 90 000 € HT (plafond)

### Précisions techniques demandées :

La liaison couvre une longueur totale de 2,53 km dont 280 m déjà aménagés en Chaussée pour les circulations douces. Les travaux à réaliser s'effectueront donc sur une longueur totale de 2 250 m. Afin de rendre cette voie verte plus confortable pour les cyclistes, un revêtement y sera installé en grave calcaire blanche 0/20.

### Acquisition de barrières - commune de Choisel

La commune de Choisel souhaite installer 4 barrières sur 4 de ses chemins afin d'entraver le passage des engins à moteur et de se prémunir des dépôts sauvages.

- Coût de l'opération : 6 852 € / Subvention Parc (50%) : 3 426 €

### Installation de RIS - commune de Rochefort-en-Yvelines

Après avoir revu toute sa signalétique en installant de la SIL selon les recommandations du PNR, la commune de Rochefort-en-Yvelines souhaite réaliser et installer 2 RIS toujours selon les recommandations du PNR

- Coût de l'opération : 4 328,46 € / Subvention Parc (50%) : 2 164,23 €

Cette aide porte uniquement sur l'acquisition. L'installation et la pause restent à la charge de la commune.

Adoptées à l'unanimité

## **12. Attribution des aides validées par la commission restreinte « Architecture, Urbanisme et Paysage » du 13 juin 2022**

### Demande de subvention de la commune de La Queue-les-Yvelines

#### 2.2 – études pour mise en valeur paysagère des espaces publics

La commune de La Queue-les-Yvelines souhaite bénéficier de conseils techniques poussés pour réaliser des plantations autour des nouveaux terrains de sport de la commune. Elle va solliciter un bureau d'études spécialisé en arboriculture urbaine pour les guider sur ce projet et ainsi s'adapter aux fortes contraintes présentes sur ce site (sol très argileux, zones de plantation étroites...)

L'étude (plan de plantation, choix des essences, suivi de chantier) s'élève à un montant de 8250 € H.T. subventionné à hauteur de 60%, soit une demande d'aide de 4 950 €.

Adoptée à l'unanimité

## **13. Attribution des aides validées par la commission restreinte « Patrimoine » du 16 juin 2022**

### Mur de la Mairie – Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Restauration du mur de la sente qui longe le parc de la mairie à Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Demandeur : Commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse - Montant de l'opération : 26 190 € HT.

Taux subvention du Parc : 50 % - Montant subvention accordée : 13 095 €

*Sous réserve que la sente ne soit pas fermée et laissée librement accessible*

### Pavillon du Château – Gif sur Yvette

Restauration des façades du Pavillon du Château à Gif-sur-Yvette. Demandeur : Commune de Gif-sur-Yvette -

Montant de l'opération : 72 108 € HT.

Taux subvention du Parc : 30 %

Montant subvention accordée : 21 632,40 €

### Adoptées à l'unanimité

#### **14. Attribution des aides validées par la commission restreinte « Culture » du 17 juin 2022**

##### Les Journées Ravel

Les Journées Ravel à Montfort l'Amaury se sont donné pour but de perpétuer la mémoire et l'esprit du célèbre compositeur français. Le festival a été créé à Montfort-l'Amaury, là où Maurice Ravel a passé les 17 dernières années de sa vie, et rayonne dans différents lieux patrimoniaux du PNR. La demande de subvention est fléchée sur les actions à destination du public scolaire.

Il est proposé au comité d'approuver la subvention de 2 500 € à l'association Les Journées Ravel pour l'organisation de 4 représentations à destination du jeune public (écoles primaires et collèges).

Il est demandé que l'histoire du compositeur à Montfort-l'Amaury et son attachement à la région soient détaillés au sein des dossiers pédagogiques et présentés à l'occasion des concerts pour faire le lien avec le territoire.

##### Brin de culture

Brin de culture est né d'une volonté de renforcer le lien entre alimentation et territoire, à travers trois événements culturels complémentaires : une Exposition Photographique sur les agriculteurs du territoire (tout public), un Spectacle sur l'agriculture et l'alimentation durables (public familial ou scolaire) et une Action Artistique et d'Education à l'Environnement (public scolaire). En créant de l'échange et du partage entre ces différents publics, autour des enjeux de l'agriculture et de l'alimentation, la compagnie participe ainsi au bien-être social et environnemental et entreprend dans sa démarche artistique de reconnecter la communauté à son système alimentaire et à son milieu.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la subvention de 4500 € à l'association Etoscha pour contribuer dans chaque commune à la tenue de 1 représentation du spectacle, la présentation de l'exposition et de 1 action scolaire autour du thème de l'agriculture dans les communes de Magny-les-Hameaux, Fontenay-les-Briis et Les Molières.

Cette subvention ne sera versée que sous réserve de la réalisation de toutes les médiations prévues avec les scolaires et que sur service fait et au prorata des réalisations (justificatifs à l'appui).

Le Parc pourrait se faire le relai de cette exposition dans les autres communes.

##### 18<sup>e</sup> Parcours d'artistes Hélium

Le Parcours d'artistes organisé par l'association Hélium depuis 17 ans fédère de nombreux artistes du territoire du Parc, membres de l'association Hélium. Le temps de deux week-ends d'octobre, les artistes reçoivent le public dans leurs ateliers et des expositions collectives sont organisées dans les communes et dans des lieux patrimoniaux. Des performances artistiques agrémentent certains espaces.

Il est proposé au bureau d'approuver la subvention de 3 000 € sollicitée par l'association Hélium pour contribuer à la valorisation des acteurs culturels du territoire et à la circulation du public dans le territoire du

Parc à qui seront proposées de multiples rencontres et propositions artistiques réparties dans 34 communes et 62 lieux ouverts. Un relais en communication sera aussi réalisé par le Parc.

#### Les Amis du Sud-Yvelines

En juin 2021, il avait été notifié l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'association « Les Amis du Sud Yvelines » pour la réalisation de 10 ateliers d'écriture et de temps d'échanges entre des écrivains et les élèves de maternelle et de primaire de 10 communes du Parc, valorisant à travers le thème « Terres » le patrimoine culturel et naturel du territoire.

Seulement 6 ateliers ont été réalisés à Raizeux, Jouars-Pontchartrain, Vieille-Eglise et Auffargis. Calculées au prorata de la proposition, ces actions correspondent à 1500 €. Il est demandé au Comité syndical d'approuver l'ajustement de la subvention au réalisé et de verser à l'association « Les Amis du Sud Yvelines » la somme de 1 500 € pour la tenue de 6 ateliers.

A la question : « l'exposition Brin de culture peut-elle être prêtée ? », la réponse est oui.  
Adoptées à l'unanimité.

### **15. Attribution des aides validées par la commission restreinte « Biodiversité et Environnement » du 14 juin 2022**

#### Demande d'aide financière de la commune des Molières pour la réalisation d'une étude et des travaux de lutte contre les ruissellements

La commune des Molières est confrontée à un phénomène de ruissellements agricoles dont les conséquences sont l'inondation de zones pavillonnaires lors de fortes précipitations de type orageux.

Monsieur le Maire a demandé l'assistance et l'accompagnement technique et financier du Parc dans le cadre de la politique de la Charte de lutte contre les ruissellements. La mission *Nature Environnement* a instruit la demande et a réalisé une première analyse des phénomènes en jeu. La commission *Biodiversité Environnement* qui s'est réunie le 14 juin 2022 a émis l'avis suivant :

- Cette demande est justifiée par le risque avéré d'inondation d'habitations. Les solutions à élaborer et les travaux qui en découleront relèvent d'une certaine urgence, si l'on considère l'augmentation des fréquences et des volumes instantanés de pluie par événement orageux de ces dernières années.
- Des solutions fondées sur la nature sont à privilégier (mares, bandes enherbées, fossés plantés à redents, talus plantés, haies, etc.).
- Toute retenue d'eau serait également profitable à l'agriculture en ces étés de plus en plus arides.
- Il est demandé trois devis pour les prestations nécessaires.

Le projet total, étude et travaux, est estimé à 30 000 € HT. La commune des Molière est maître d'ouvrage, avec l'accompagnement technique du Parc. L'aide financière est sollicitée au taux de 80% du montant HT des études et travaux, soit  $30\,000\text{ €} \times 80\% = 24\,000\text{ €}$ .

#### Demande de subvention d'un particulier pour la création d'une mare d'intérêt écologique à Senlisse

Madame O'Neil, propriétaire d'une parcelle à Senlisse au lieu-dit la Mare Plate, a demandé au Parc une aide technique et financière pour la création d'une mare d'intérêt écologique. La mission *Nature Environnement* s'est rendue sur site pour établir un diagnostic contextuel, la faisabilité et l'intérêt de créer une telle mare. Le secteur comprend déjà deux mares, dont la principale semble avoir perdu de son intérêt écologique par une gestion peu propice (enclos de poules en liberté). Face à la disparition par comblement d'une grande

partie des mares du territoire au cours de ces 30 dernières années, toute création de mare d'intérêt écologique est un atout pour la biodiversité de ces petits écosystèmes aquatiques fragiles, et qui fonctionnent en réseau écologique.

Le projet consiste donc en la création d'une nouvelle mare, sans plantation exotique ou horticole et sans apport de faune. Cette subvention s'entend sous couvert d'une convention de 15 ans entre le Parc et le bénéficiaire, qui règle les conditions de cette réalisation ainsi que les usages interdits une fois la mare créée. La mission Nature Environnement sera étroitement associée lors des travaux et sera autorisée durant 15 ans à se rendre sur site pour évaluer la biodiversité et le bon déroulement de la convention.

La commission Biodiversité Environnement émet un avis favorable à l'octroi d'une subvention à hauteur de 40% du prix TTC des travaux, soit  $40\% \times 1\,050 \text{ €} = 420 \text{ €}$ .

Adoptées à l'unanimité.

### **16. Création d'une mare dans la prairie humide du site de biodiversité remarquable de Moutiers à Bullion**

Le Parc est gestionnaire depuis 2009 de la prairie communale de Moutiers par délégation de maîtrise d'ouvrage jusqu'en 2029. Ce site de biodiversité remarquable est inscrit au Plan de Parc. Il a fait l'objet en 2009 de travaux de restauration écologique et d'aménagement pour une gestion par pâturage extensif dans le cadre du programme de protection des prairies humides patrimoniales du territoire.

La qualité écologique exceptionnelle de cet espace communal nécessite cependant un suivi régulier de l'évolution des milieux. C'est ainsi qu'une grande mare creusée en 2009 est aujourd'hui à un stade de comblement naturel avancé, état naturel d'un grand intérêt puisque les cortèges d'espèces faunistiques et floristiques évoluent en fonction de l'évolution de leurs milieux. Mais il n'y a plus de mare plus « jeune », nécessaire à l'abreuvement des animaux qui pâturent le site.

Les objectifs de la création d'une nouvelle mare sont donc multiples :

- Créer un nouveau milieu pour accueillir une biodiversité inféodée qui perd de plus en plus de son habitat naturel à cause du comblement de l'ancienne mare ;
- Laisser naturellement évoluer l'ancienne mare avec toute sa biodiversité au lieu de la curer ;
- Permettre au travers d'une pompe à museau un abreuvement des animaux qui pâturent le site.

Les caractéristiques de la mare à creuser sont les suivantes :

- Surface Environ 250 m<sup>2</sup>
- Profondeur max de 1,20 m au centre
- Pentes de moins de 25 %
- Rives aux contours variés
- Entreposage des terres de déblai le long du chemin pour une reprise par les habitants.
- Afin de ne pas endommager inutilement les sols du site, les travaux seront réalisés à partir du chemin qui longe la clôture Ouest. Il est donc prévu un démontage puis un remontage de la clôture sur environ 15 mètres linéaires (Mailles progressives type Ursus, piquets d'acacia non traités).

Le montant estimatif des travaux s'élève à 6 000 € HT. Le Parc est maître d'ouvrage dans le cadre de sa convention de délégation avec la commune. Cette dépense est imputée à 100% sur le budget du Parc consacré à la protection des sites de biodiversité remarquables du territoire. La commission Biodiversité Environnement émet un avis favorable.

Une délibération prévoit d'autoriser Madame la Présidente à engager les démarches nécessaires, ainsi que la

réalisation des travaux dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Bullion.

Adoptée à l'unanimité

### **17. Convention avec le service « Remplacement » du CIG**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités de bénéficier, à leur demande de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire.

Il est proposé au comité syndical de signer une convention cadre d'adhésion de 3 ans avec le CIG afin de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion. A titre informatif, le tarif horaire est de 49 € TTC, soit 392 € pour une journée de 8 heures.

Adoptée à l'unanimité

### **18. Modification du tableau des effectifs pour avancement de grade**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement. Ainsi, il est proposé de supprimer un emploi d'attaché territorial à temps complet et de créer un emploi d'attaché principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Adoptée à l'unanimité